



**FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Union Fédérale CGT DIR Ouest

**Déclaration CGT au CHSCT de la DIR
Ouest du 23 juin 2022**

Nous n'avons pas eu de CHSCT depuis le décès de notre collègue Gabriel Allain, décédé le 1 mai des suites de ses blessures, conséquence d'un accident de service survenu le jeudi 28 avril dans la matinée, la CGT demande à respecter, après les déclarations, une minute de silence en sa mémoire.

le 28 avril 2022, jour de l'accident, était le jour choisi par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels. Le 1^{er} mai, jour de la fête des travailleuses et des travailleurs, notre collègue a perdu la vie alors qu'il était au travail pour la gagner.

En France, plus de 1 000 accidents mortels du travail sont recensés chaque année et malheureusement la DIR Ouest n'y échappe pas. Ce terrible drame démontre une fois de plus la dangerosité de nos missions, y compris en dehors du risque routier.

Pour la CGT il est inconcevable de perdre sa vie au travail.

Réorganisations permanentes, qui désorganisent les collectifs et rendent impossible une réelle prévention, suppression des CHSCT, affaiblissement de la médecine de prévention, tout est mis en oeuvre pour que les salariés se retrouvent seuls face aux incidences du travail sur leur santé... Supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives et le rôle essentiel qu'il joue dans la protection, la santé et la sécurité des personnels avec ses représentants.

Dans le contexte actuel déjà très anxiogène, le ministère continue à faire l'autruche sur la situation psychosociale catastrophique dans ses services.

Malheureusement cette situation ne s'améliore pas mais au contraire s'empire à cause des décisions ministérielles et gouvernementales, dont la baisse des effectifs.

Les burnouts, les accidents graves et mortels, les suicides sont tant d'alertes qui se multiplient mais le ministère ne prend pas de dispositions fortes pour endiguer ce phénomène.

Pour trouver des solutions, il faut en trouver les causes. Les démarches d'analyse et de prévention des risques s'inscrivent totalement dans ce processus.

A la lecture des expertises pour risques graves réalisées par le cabinet Degest à la DIRO, nous ne pouvons que constater que la situation est la même dans l'ensemble des DIR.

C'est pour cela que les membres CGT demandent un vote du CHSCT pour que les deux rapports d'expertises soient mis à l'ordre du jour du prochain CHSCT Ministériel. En effet, les conséquences négatives sur la santé des agents décrites dans ces rapports incombent essentiellement aux politiques de suppression d'effectifs et le Ministère ne peut laisser les services seuls gérer l'impossible. Chacun doit prendre ses responsabilités.

La campagne de publicité promise par l'ancienne Ministre pour « écarter le danger » et protéger les agents des routes est encore la même cette année, une douce musique, une berceuse. Les agents attendent une réelle reconnaissance de la dangerosité de leurs missions, une réelle protection de leur santé physique et morale au travail.

La CGT restera mobilisée avec les agents pour faire valoir et défendre leurs revendications.

Seule l'action fera changer les choses !

Les membres CGT au CHSCT de la DIR Ouest